Envoyé en préfecture le 24/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, LE GUYADER Tifenn, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à RACAPÉ Isabelle
LE QUELLEC Jean-Charles donne pouvoir à LE GUYADER Tifenn

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANGEUL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 2
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

DELIBERATION 2026_06_31
LOTISSEMENT LA COURROIE : DENOMINATION DE LA VOIE INTERNE

Annexe : schéma d'aménagement du lotissement

Rapport de Jean-Luc Lévesque adjoint en charge de la voirie, bâtiments, espaces verts, pilotage des opérations de travaux, gestion des déchets

Le Conseil Municipal de Pipriac a délibéré le 22 octobre 2024 afin de valider le plan d'aménagement d'ensemble du lotissement d'habitation rue de la courroie.

Envoyé en préfecture le 24/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_31-DE

Monsieur Olivier Yvoir, aménageur de ce lotissement d'habitation a sollicité la commune pour que la dénomination de la voie interne du lotissement porte le nom de sa grand-mère Hélène Cheval.

Il est rappelé que la dénomination des voies relève de la compétence du Conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération, que les noms de rues constituent une mémoire collective et un patrimoine commun.

Jean-Luc Lévesque propose aux membres du Conseil Municipal de dénommer la rue de ce lotissement « rue Hélène Cheval ».

Au cours des échanges, il a notamment été rappelé, qu'en France, la dénomination des voies publiques fait traditionnellement référence à des personnalités ayant marqué l'histoire qu'elle soit nationale ou locale.

Le Conseil municipal, au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, avec 13 voix contre, 5 voix pour et 8 abstentions,

DECIDE de ne pas retenir cette dénomination proposée pour la voie interne du lotissement de la Courroie destinée à intégrer le domaine public après sa rétrocession à la commune.

Le Maire,
Franck PICHOT

MAIRIE DE PIPRIAC
(Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FRANGEUL